

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

14 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 novembre 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier
Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

2023-11-388 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2023

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2023

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 12 octobre au 15 novembre 2023

3.2 Paiement de factures et/ou décomptes progressifs :

3.2.1 Groupe Mécano inc. : paiement des décomptes progressifs numéros 1,2,3 et 4 – construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse / projet au sable vert

3.2.2 PURcèdres : paiement de la facture numéro 5250 relative au service de collecte de branches

3.2.3 Les Constructions B. Martel : paiement du décompte progressif numéro 17 (libération finale de la retenue spéciale) dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

- 3.3 Demandes de subventions, financement et autres
 - 3.3.1 Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
 - 3.3.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
 - 3.3.3 Gabriel Séguin : championnat canadien de cyclisme sur route / Politique de subvention à l'élite – volet sportif
- 3.4 Dépôt des états comparatifs et variation et état des revenus et dépenses au 31 octobre 2023
- 3.5 Autorisation de transferts budgétaires
- 3.6 Octroi d'enveloppes budgétaires :
 - 3.6.1 Enveloppe budgétaire de 25 000\$ (taxes en sus) pour la fourniture et l'installation du logiciel de télégestion « Topkapi » pour les stations de pompage d'égout et d'aqueduc
 - 3.6.2 Enveloppe budgétaire de 5 000\$ (taxes en sus) pour la fourniture et l'installation de modérateurs de vitesse sur une partie du chemin du Fleuve
 - 3.6.3 Enveloppe budgétaire de 40 000\$ (taxes en sus) pour les travaux de construction d'un ponceau temporaire situé sur le chemin Saint-Dominique

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : acceptation
 - 62-64, rue Saint-Thomas (noyau villageois) : construction d'un cabanon
 - 41, rue Saint-Thomas (noyau villageois) : revêtement de toiture
- 4.2 Désignation d'Émile Deblois-Ross à titre de conciliateur-arbitre
- 4.3 Demande de dérogation mineure : 480, chemin Saint-Féréol – hauteur de garage située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation

5. Règlements municipaux

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 394-2-2023 modifiant le règlement numéro 394-2016 et ses amendements relatif aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés afin de modifier l'article sur la procédure de déneigement
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 503-2023 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 504-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 57 500\$ relatif à la construction de 2 installations septiques privées
- 5.4 Adoption du règlement numéro 488-1-2023 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 et ses amendements afin d'ajouter la zone C-7 au territoire assujetti
- 5.5 Adoption du règlement numéro 499-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 310 000\$ relatif à la rénovation du Pavillon des bénévoles
- 5.6 Adoption du règlement numéro 501-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 475 000\$ relatif à l'acquisition du terrain et de la construction d'un poste de pompage pour les eaux usées du domaine Lucerne

- 5.7 Adoption du règlement numéro 502-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 6 620 000\$ relatif à l'acquisition, la mise aux normes et le bouclage du réseau d'aqueduc du domaine Lucerne

6. Affaires municipales

- 6.1 Projet de résolution pour les municipalités de Les Cèdres et Pointe-des-Cascades relativement au transport collectif
- 6.2 Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) : demande de gel de la contribution municipale (transport collectif) 2024 pour la Municipalité des Cèdres

7. Affaires juridiques et greffe

- 7.1 Autorisation – avis d'assujettissement au droit de préemption sur l'immeuble sis au 1170, chemin du Fleuve, Les Cèdres
- 7.1.1 Format légal Notaires et conseillers juridiques Inc. : mandat de services professionnels pour la préparation, la notification et l'inscription au registre foncier de l'avis d'assujettissement sur l'immeuble sis au 1170, chemin du Fleuve, Les Cèdres
- 7.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Déneigement Gravel inc. : octroi du contrat de déneigement pour la saison 2023-2024 - chemin Lotbinière
- 8.2 Transport Rolland Chaperon : contrat de service pour la collecte de feuilles mortes et résidus verts pour les saisons printanières et automnales de l'année 2024
- 8.3 Paysagement Desrochers Inc. : contrat de service de tonte de gazon et d'entretien des espaces verts – renouvellement de contrat pour l'année optionnelle 2024
- 8.4 Services Ricova Inc. : contrat de service pour la collecte, transport et disposition des matières organiques – renouvellement de contrat pour l'année optionnelle 2024
- 8.5 9363-9688 Québec Inc. (Sanivac) : contrat pour la vidange, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques de résidences isolées permanentes – renouvellement de contrat pour l'année optionnelle 2024
- 8.6 PurCèdres : contrat pour la fourniture de la main d'œuvre, le matériel et les équipements aux travaux de déchiquetage de branches pour l'année 2024
- 8.7 Neopost Services de location Canada Limitée : autorisation de signature pour une entente contractuelle de 60 mois pour la location et l'entretien d'un système d'affranchissement automatisé (timbreuse)
- 8.8 USD Global Inc. contrat pour la fourniture et la livraison de bacs de matières organiques – renouvellement de contrat pour les années optionnelles 2024 et 2025
- 8.9 MEi assainissement : contrat pour la fourniture et l'installation de deux bassins de rétention ainsi que d'une station de dosage dans le cadre du projet de filtres au sable vert
- 8.10 Les Services d'entretien Valpro Inc. contrat pour un service d'entretien ménager des bâtiments municipaux – renouvellement de contrat pour l'année optionnelle 2024

8.11 Poirier & Associés Inc. : mandat d'audit pour l'exercice financier au 31 décembre 2023

8.12 Aedifica : offre de services professionnels pour l'élaboration d'une stratégie de développement industriel pour la zone I-2

9. Ressources humaines

9.1 Ajustement salarial d'employés cadres à des postes de directeurs de services

10. Loisirs, culture et vie communautaire

10.1 Demande d'appui pour l'élaboration d'un parcours d'art numérique sur le Canal de Soulanges

10.2 Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois pour l'année 2024

11. Services techniques et infrastructures

11.1 *Aucun point*

12. Service de sécurité incendie

12.1 *Aucun point*

13. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2023-11-389 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2023-11-390 Acceptation des comptes du 12 octobre au 15 novembre 2023

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 12 octobre au 15 novembre 2023 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	1 012 115.09\$
▪ Salaires versés – paies numéros 40 à 43-2023	222 295.40\$
▪ Contribution de l'employeur	46 074.46\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-391

Groupe Mécano inc. : paiement du décompte progressif numéro 5 – construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse / projet au sable vert

Projet numéro 2021-600-05

ATTENDU la résolution numéro 2022-12-532 octroyant à Groupe Mécano inc. le contrat pour la construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse / projet au sable vert ;

ATTENDU le dépôt et l'approbation du décompte progressif numéro 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 24 août 2023 ;

ATTENDU l'approbation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 269 509.41\$ (taxes en sus) à Groupe Mécano inc. relatif au contrat pour la construction de dispositifs de traitement du fer et du manganèse / projet au sable vert ;

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 29 945.49\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 491-2022 (financement à long terme d'activités d'investissements) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-392 PURcèdres : paiement de la facture numéro 5250 relative au service de collecte de branches

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-103 octroyant à PURcèdres le contrat pour la fourniture de la main d'œuvre, le matériel et les équipements aux travaux de déchetage de branches pour l'année 2023 ;

ATTENDU la quatrième collecte effectuée au mois d'octobre dernier tel que prévu au calendrier annuel ;

ATTENDU la réception de la facture numéro 5250 ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture numéros 5250 à PURcèdres au montant de 9 342.50\$ (taxes en sus) relative au contrat de collecte de branches pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-393 Les Constructions B. Martel : paiement du décompte progressif numéro 17 (libération finale de la retenue spéciale) dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant à Constructions B. Martel le contrat pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 17 pour le paiement de la libération finale de la retenue spéciale pour les travaux terminés le 30 septembre 2023;

ATTENDU le dépôt du certificat de fin des travaux attestant l'exécution des correctifs des déficiences du plancher et la recommandation de paiement de la firme MDTP atelier d'architecture ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat de fin des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 17 (libération finale de la retenue spéciale) au montant de 43 200 \$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel relatif à la correction de la déficience des travaux de plancher.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 421-2018 (financement à long terme d'activités d'investissements) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-394 Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU QUE le Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) » vise à soutenir la réalisation (élaboration ou mise à jour) d'une politique municipale en faveur des aînés et du plan d'action qui en découle par une municipalité, une MRC ou une communauté autochtone du Québec;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire désire soumettre une demande de subvention dans le cadre du volet 1 - Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés, Édition 2023-2024;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres autorise la présentation de la demande d'aide financière auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;

QUE la Municipalité des Cèdres confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet (50%) et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité des Cèdres désigne Lindsay Simard, conseillère municipale, à titre d'élue responsable au dossier;

QUE la Municipalité des Cèdres désigne Isabelle Gareau, directrice du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire à titre de représentante de la Municipalité pour le suivi de la demande financière;

QUE la Municipalité des Cèdres désigne Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-395 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) vise à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air et vise; 1) la présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec; 2) l'accessibilité à ces infrastructures pour la population;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire désire soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 – Infrastructures de plein air pour l'embellissement du site de l'Île aux Vaches;

ATTENDU QUE l'Île aux Vaches est un élément admissible selon les critères énoncés dans la description du programme;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres autorise la présentation du projet « Embellissement de l'Île aux Vaches » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité des Cèdres à payer sa part des coûts admissibles au projet (34%) et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité des Cèdres désigne Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-396 Gabriel Séguin : championnat canadien de cyclisme sur route / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Gabriel Séguin, membre du Club ZVP Opto Réseau;

ATTENDU QUE Gabriel Séguin a participé au championnat canadien de cyclisme sur route à Edmonton en Alberta du 23 au 27 juin 2023 dernier;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE VERSER une subvention de 250 \$ à Gabriel Séguin conformément à la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-397 Dépôt des états comparatifs et variation et état des revenus et dépenses au 31 octobre 2023

Le greffier-trésorier, Jimmy Poulin, dépose en vertu de l'article 176.4 du Code municipal deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés au 31 octobre 2023 à celui de l'exercice précédent réalisé à la même période.

Le second compare les revenus et dépenses au 31 octobre 2023 à ceux prévu au budget de l'exercice au 31 décembre 2023.

2023-11-398 Autorisation de transferts budgétaires

ATTENDU le dépôt du rapport des dépenses au 5 octobre 2023 par le Service des finances et de la trésorerie;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 382-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires;

ATTENDU QUE certains postes comptables au Service de l'urbanisme et au Service du greffe doivent être régularisés;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le transfert budgétaire suivant pour le Service de l'urbanisme :

Poste comptable visé (augmentation)	Montant	Poste comptable affecté (diminution)	Montant
02-470-00-453	31 000\$	02-610-00-453	31 000\$
Total	31 000\$		31 000\$

D'AUTORISER les transferts budgétaires suivants pour le Service du greffe :

Poste comptable visé (augmentation)	Montant	Poste comptable affecté (diminution)	Montant
02-372-00-422	150\$	02-320-00-422	150\$
Total	150\$		150\$

02-120-00-412	5 800\$	02-320-00-422	5000\$
02-120-00-452	1 000\$	02-702-30-422	0\$
02-120-00-999	1 200\$	02-702-30-422	3 000\$
Total :	8 000\$		8 000\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-399 Enveloppe budgétaire de 25 000\$ pour la fourniture et l'installation du logiciel de télégestion « Topkapi » pour les stations de pompage d'égout et d'aqueduc
Octroi d'enveloppes budgétaires

ATTENDU l'intérêt de se doter de variables afin de programmer les automates;

ATTENDU la nécessité de centraliser les données des automates à l'interface utilisateur au poste de distributions des Chênes ;

ATTENDU les recommandations de la firme Nordikeau mandatée pour la fourniture et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, d'alimentation et de distribution d'eau potable pour la Municipalité ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire au montant de 25 000\$ (taxes en sus) pour la fourniture et l'installation du logiciel « Topkapi » pour les stations de pompage d'égout et d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière pour l'eau potable (règlement numéro 419-2018) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-400 Enveloppe budgétaire de 5 000\$ (taxes en sus) pour la fourniture et l'installation de modérateurs de vitesse sur une partie du chemin du Fleuve
Octroi d'enveloppe budgétaire

ATTENDU la pétition reçue des résidents du hameau résidentiel situé à proximité de la Centrale hydroélectrique Les Cèdres sur le chemin du Fleuve pour l'aménagement de modérateurs de vitesse;

ATTENDU l'étude de circulation réalisée par la firme Intervia;

ATTENDU la volonté d'assurer la sécurité des usagers de la route;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire au montant de 5 000\$ (taxes en sus) pour la fourniture et l'installation de modérateurs de vitesse sur une partie du chemin du Fleuve, soit le hameau résidentiel situé à proximité de la Centrale hydroélectrique Les Cèdres sur le chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-401 Enveloppe budgétaire de 40 000\$ (taxes en sus) pour les travaux de construction d'un ponceau temporaire situé sur le chemin Saint-Dominique
Octroi d'enveloppe budgétaire

ATTENDU la détérioration de la structure du pont situé près du 950, chemin Saint-Dominique;

ATTENDU QUE suite à l'analyse structurale du pont, ce dernier a été fermé et devra être démolé pour une reconstruction au printemps 2024;

ATTENDU la nécessité de procéder à la construction d'un ponceau temporaire pour des raisons de sécurité civile;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire au montant de 40 000\$ (plus taxes) pour les travaux de construction d'un ponceau temporaire situé à proximité du 950, chemin Saint-Dominique.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-402 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : acceptation

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement l'acceptation des PIIA lors de leur réunion du 23 octobre 2023;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER les demandes de PIIA déposées pour les propriétés suivantes :

Adresse	Nature de la demande	Décision
62-64, rue Saint-Thomas (noyau villageois)	Construction d'un cabanon	Acceptée
41, rue Saint-Thomas (noyau villageois)	Revêtement de toiture	Acceptée
208, chemin Saint-Féréol (secteur commercial mixte)	Nouvelle enseigne	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2023-11-403 Désignation d'Émile Deblois-Ross à titre de conciliateur-arbitre

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur les Compétences municipales stipule que toute municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler des mécontentes visées à l'article 36 de la même loi ;

ATTENDU QUE toute municipalité du Québec doit désigner un conciliateur-arbitre pour régler des mécontentes relatives :

- À la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen de nature agricole en vertu de l'article 1002 du Code civil ;
- À des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage, soit celui qui est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation, qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares ;
- Au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil.

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE DÉSIGNER Émile Deblois-Ross, inspecteur municipal à titre de conciliateur-arbitre pour la Municipalité des Cèdres;

QUE cette compétence s'applique à l'ensemble des propriétaires de la Municipalité des Cèdres;

QUE la rémunération du conciliateur-arbitre est la même que celle de l'inspecteur municipal tel qu'il appert à la convention collective des employés de bureau en vigueur.

Adopté à l'unanimité

2023-11-404 Demande de dérogation mineure : 480, chemin Saint-Féréol – hauteur de garage située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage privé détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et d'atteindre une hauteur de 5.34 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit pour les garages privés détachés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, une hauteur de 5 mètres ou 75% de la hauteur du bâtiment principal sans toutefois dépasser 6.5 mètres;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 23 octobre 2023;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 30 octobre 2023 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

Une demande de vote est demandée :

<i>Michel Proulx</i>	<i>Contre</i>	<i>Marcel Guérin</i>	<i>Contre</i>
<i>Loïc Dewavrin</i>	<i>Contre</i>	<i>Jacques Bouchard</i>	<i>Contre</i>
<i>Julie Paradis</i>	<i>Contre</i>	<i>Lyndsay Simard</i>	<i>Contre</i>

Résultat : 6 Contre / 0 Pour

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 480, chemin Saint-Féréol (lot 2 046 384) visant à permettre la construction d'un garage privé détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et d'atteindre une hauteur de 5.34 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit pour les garages privés détachés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, une hauteur de 5 mètres ou 75% de la hauteur du bâtiment principal sans toutefois dépasser 6.5 mètres.

Refusé à l'unanimité

2023-11-405 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 394-2-2023 modifiant le règlement numéro 394-2016 et ses amendements relatif aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés afin de modifier l'article sur la procédure de déneigement

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, Loïc Dewavrin donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 394-2-2023 modifiant le règlement numéro 394-2016 et ses amendements relatif aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés afin de modifier l'article sur la procédure de déneigement;
- [2] Un projet de ce règlement est déposé séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2023-11-406 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 503-2023 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Julie Paradis donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 503-2023 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées;
- [2] Un projet de ce règlement est déposé séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2023-11-407 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 504-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 69 000\$ relatif à la construction de 2 installations septiques privées

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Julie Paradis donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 504-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 69 000\$ relatif à la construction de 2 installations septiques privées;
- [2] Un projet de ce règlement est déposé séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2023-11-408 Adoption du règlement numéro 488-1-2023 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 et ses amendements afin d'ajouter les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 au territoire assujetti

ATTENDU QUE le règlement numéro 488-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est entré en vigueur le 8 septembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère qu'il est souhaitable de permettre la présentation de PPCMOI dans les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 en raison de son potentiel de densification;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par la conseillère municipale, Julie Paradis, lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023;

ATTENDU QUE la conseillère, Julie Paradis, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance ordinaire du 10 octobre 2023;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023;

ATTENDU les commentaires reçus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que le projet de règlement est conforme aux objectifs du Règlement numéro 167-26 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'est déroulée le 6 novembre 2023 à 19h et qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin

Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 488-1-2023 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 et ses amendements afin d'ajouter les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 au territoire assujetti

QUE le texte du règlement numéro 488-1-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2023-11-409 Adoption du règlement numéro 499-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 310 000\$ relatif à la rénovation du Pavillon des bénévoles

ATTENDU QUE le Code municipal (c-27.1) prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour emprunter des sommes d'argent pour toutes fins de sa compétence;

ATTENDU QUE des travaux de rénovation au Pavillon des bénévoles sont prévus;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 10 octobre 2023:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Julie Paradis,

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE la conseillère, Julie Paradis, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 10 octobre 2023;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement d'emprunt numéro 499-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 310 000\$ relatif à la rénovation du Pavillon des bénévoles
QUE le texte du règlement numéro 499-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2023-11-410 Adoption du règlement numéro 501-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 475 000\$ relatif à l'acquisition du terrain et de la construction d'un poste de pompage pour les eaux usées du domaine Lucerne

ATTENDU QUE le Code municipal (c-27.1) prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour emprunter des sommes d'argent pour toutes fins de sa compétence;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire se porter acquéreur de l'usine de distribution d'eau potable, de l'usine de traitement des eaux usées de même que des réseaux d'aqueduc et d'égout privés du domaine Lucerne appartenant à Service 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à l'acquisition du terrain et procéder à des travaux de construction d'un poste de pompage pour les eaux usées du domaine Lucerne;

ATTENDU la convention d'offre d'achat d'immeubles dûment signée entre les parties;

ATTENDU QUE les propriétaires d'un immeuble imposable du secteur du domaine Lucerne ont été invités à une soirée d'information qui s'est déroulée le 11 septembre 2023 afin de leur présenter le projet d'acquisition du terrain et de la construction d'un poste de pompage pour les eaux usées dans le domaine Lucerne;

ATTENDU QUE la Municipalité sollicite divers paliers gouvernementaux pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE l'obtention de subventions est requise pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère municipale, Lyndsay Simard;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire, Bernard Daoust, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023;

Il est proposé par Lyndsay Simard

Appuyé par Julie Paradis

Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 501-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 475 000\$ relatif à l'acquisition du terrain et de la construction d'un poste de pompage pour les eaux usées du domaine Lucerne

QUE le texte du règlement numéro 501-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2023-11-411 Adoption du règlement numéro 502-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 6 620 000\$ relatif à l'acquisition, la mise aux normes et le bouclage du réseau d'aqueduc du domaine Lucerne

ATTENDU QUE le Code municipal (c-27.1) prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour emprunter des sommes d'argent pour toutes fins de sa compétence;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire se porter acquéreur de l'usine de distribution d'eau potable, de l'usine de traitement des eaux usées de même que des réseaux d'aqueduc et d'égout privés du domaine Lucerne appartenant à Service 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à l'acquisition et à des travaux de mise aux normes et de bouclage du réseau d'aqueduc privé du domaine Lucerne;

ATTENDU la convention d'offre d'achat d'immeubles dûment signée entre les parties;

ATTENDU QUE la Municipalité sollicite divers paliers gouvernementaux pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE l'obtention de subventions est requise pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Julie Paradis;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire, Bernard Daoust, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

Règlement numéro 502-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 6 620 000\$ relatif à l'acquisition, la mise aux normes et le bouclage du réseau d'aqueduc du domaine Lucerne

QUE le texte du règlement numéro 502-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2023-11-412 Projet de résolution pour les municipalités de Les Cèdres et Pointe-des-Cascades relativement au transport collectif

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres fait partie du district judiciaire de Beauharnois dont le palais de justice est situé à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE la Municipalité est principalement desservie par l'Hôpital du Suroit situé à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE de nombreux étudiants de niveau collégial fréquentent le Cégep de Valleyfield situé à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU l'absence de service de transport collectif permettant aux citoyens de la Municipalité de se diriger vers Salaberry-de-Valleyfield ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield ci-après nommée STSV est disposée à offrir aux citoyens de Les Cèdres, un service de transport collectif en direction de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE parce que la Municipalité fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal ci-après nommée la CMM, la STSV n'est pas autorisée à dispenser des services de transport collectif sur notre territoire sauf entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain ci-après nommée l'ARTM;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité des Cèdres de bénéficier d'un transport collectif en direction de Salaberry-de-Valleyfield que la STSV est disposée à nous fournir un tel service;

ATTENDU QUE la mise en place d'un service de transport collectif sur le territoire s'intègre dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de favoriser le développement économique et d'améliorer la qualité de milieu vie des citoyens;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE DEMANDER à l'ARTM qu'elle autorise la STSV à fournir à la Municipalité des Cèdres un transport collectif en direction de Salaberry-de-Valleyfield.

Adopté à l'unanimité

2023-11-413

Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) : demande de gel de la contribution municipale (transport collectif) 2024 pour la Municipalité des Cèdres

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres fait partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU le déficit résiduel de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'année 2024;

ATTENDU l'augmentation prévisionnelle de la contribution municipale (transport collectif) de la Municipalité pour l'année 2024 en raison du déficit résiduel qui affectera les années futures;

ATTENDU QUE le déficit résiduel anticipé pour les prochaines années compromet le déploiement d'un service de transport collectif à Les Cèdres;

ATTENDU QUE la Municipalité ne bénéficie d'aucun service de transport collectif dispensé par l'ARTM sur son territoire;

ATTENDU QUE les demandes antérieures de la Municipalité à EXO, opérateur de transport de l'ARTM, afin d'être desservie par un service de transport collectif sont demeurées vaines;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil municipal exige le gel de la contribution municipale (transport collectif) de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2024;

D'ADRESSER une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Geneviève Guilbault, Ministre des Transports et de la Mobilité durable, à madame Marilyne Picard, députée provinciale de Soulanges, à madame Valérie Plante, présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal et aux municipalités de la CMM de la Couronne Sud.

Adopté à l'unanimité

2023-11-414 Autorisation – avis d'assujettissement au droit de préemption sur l'immeuble sis au 1170, chemin du Fleuve, Les Cèdres

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 498-2023 sur l'exercice du droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

ATTENDU QUE, pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

ATTENDU QUE, par la présente résolution, le Conseil municipal souhaite assujettir au droit de préemption un nouvel immeuble de son territoire;

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal en vertu de la présente loi, de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01);

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, d'avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, et ce, à des fins d'espace naturel, public et parc; voie publique et réseau cyclable; habitation; logement social, communautaire ou abordable; infrastructure ou équipement collectif; équipement institutionnel; conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial; réserve foncière; immeuble à vocation agricole, commerciale et industrielle conformément au chapitre III de la Loi sur les compétences municipales (chapitre 47.1):

ADRESSE	MATRICULE	LOT	PROPRIÉTAIRE (S)
1170, chemin du Fleuve	6118-17-9095-0-000-0000	2 047 291	Résidence La vie est belle

Adopté à l'unanimité

2023-11-415 Format légal Notaires et conseillers juridiques Inc. : mandat de services professionnels pour la préparation, la notification et l'inscription au registre foncier de l'avis d'assujettissement sur l'immeuble sis au 1170, chemin du Fleuve, Les Cèdres

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 498-2023 relatif à l'exercice du droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

ATTENDU la résolution numéro 2023-11-412 identifiant un immeuble assujetti au droit de préemption;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une étude notariale pour la procédure d'inscription de l'immeuble assujetti;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE MANDATER Format légal Notaires et conseillers juridiques Inc. pour la préparation, la notification et l'inscription au registre foncier de l'avis d'assujettissement à l'égard de l'immeuble sis au 1170, chemin du Fleuve sur le territoire de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-416 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

ATTENDU QU'en vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), tout membre d'un conseil municipal doit :

- Produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection ;
- Mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires ;
- Divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le Conseil de la municipalité les concerne.

PAR CONSÉQUENT,

Le greffier-trésorier de la Municipalité atteste que les membres du Conseil suivants ont déposé devant le Conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358 de la LERM : Bernard Daoust, maire, Michel Proulx, conseiller du district numéro 1, Marcel Guérin, conseiller du district numéro 2, Loïc Dewavrin, conseiller du district numéro 3, Jacques Bouchard, conseiller du district numéro 4, Julie Paradis, conseillère du district numéro 5 et Lyndsay Simard, conseillère du district numéro 6.

2023-11-417 Déneigement Gravel inc. : octroi du contrat de déneigement pour la saison 2023-2024 - chemin Lotbinière

ATTENDU le règlement numéro 394-2016 relatif aux modalités pour la prise en charge de déneigement et de l'épandage d'abrasifs des chemins privés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires ou occupants riverains au chemin Lotbinière permettant ainsi à la Municipalité d'entretenir une voie privée ouverte au public;

ATTENDU QU'après analyse, la Municipalité accepte la prise en charge du déneigement du chemin privé Lotbinière;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QU'une compensation est exigée et prélevée annuellement en même temps que la taxe foncière et répartie également sur chaque unité d'évaluation ayant un frontage sur le chemin privé et s'applique sur tout terrain vacant et tout terrain construit;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le déneigement et le déglacage des rues privées du secteur Lotbinière pour la saison hivernale 2023-2024 à Déneigement Gravel Inc. au coût de 4 625\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-418 Transport Rolland Chaperon : contrat de service pour la collecte de feuilles mortes et résidus verts pour les saisons printanières et automnales de l'année 2024

ATTENDU la volonté de renouveler le service de collecte de feuilles mortes et résidus verts pour l'année 2024 ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de service de collecte de feuilles mortes et résidus verts pour l'année 2024 à Transport Rolland Chaperon au coût de 12 667.20\$ (taxes en sus);

QUE le calendrier de collecte de feuilles mortes et résidus verts pour l'année 2024 s'établit comme suit :

COLLECTES PRINTEMPS	COLLECTES AUTOMNE
Vendredi – 3 mai	Vendredi – 18 octobre
Vendredi – 17 mai	Vendredi – 1 ^{er} novembre
	Vendredi – 15 novembre

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-419 Paysagement Desrochers Inc. : contrat de service de tonte de gazon et d'entretien des espaces verts – renouvellement de contrat pour l'année optionnelle 2024

ATTENDU la résolution numéro 2022-02-072 octroyant à Paysagement Desrochers Inc. un contrat de service de tonte de gazon et d'entretien des espaces verts pour l'année 2022 et 2 années optionnelles 2023 et 2024 ;

ATTENDU QUE conformément au document d'appel d'offres, les années optionnelles au contrat doivent être renouvelées annuellement par résolution;

ATTENDU la satisfaction du service reçu et la recommandation de procéder au renouvellement du contrat;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE RENOUVELER le contrat de service de tonte de gazon et d'entretien des espaces verts pour l'année optionnelle 2024 à Paysagement Desrochers Inc., et ce selon les modalités prévues au document d'appel d'offres relatif AO 2021-16 – Service de tonte de gazon et d'entretien des espaces verts 2022 et 2 années optionnelles 2023-2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-420 Services Ricova Inc. : contrat de service pour la collecte, transport et disposition des matières organiques – renouvellement de contrat pour l'année optionnelle 2024

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-413 octroyant à Services Ricova Inc. le contrat pour la collecte, transport et disposition des matières organiques pour l'année 2022 avec 3 années optionnelles (2023, 2024 et 2025) ;

ATTENDU QUE conformément au document d'appel d'offres, les années optionnelles au contrat doivent être renouvelées annuellement par résolution;

ATTENDU la satisfaction du service reçu et la recommandation de procéder au renouvellement;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE RENOUVELER le contrat de service pour la collecte, transport et disposition des matières organiques pour l'année optionnelle 2024 à Services Ricova Inc., et ce selon les modalités prévues au document d'appel d'offres relatif AO 2021-15 – Collecte, transport et disposition des matières organiques pour l'année 2022 avec 3 années optionnelles (2023, 2024 et 2025).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-421 9363-9688 Québec Inc. (Sanivac) : contrat pour la vidange, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques de résidences isolées permanentes – renouvellement de contrat pour l'année optionnelle 2024

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-414 octroyant à 9363-9688 Québec Inc. (Sanivac) le contrat pour la vidange, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques de résidences isolées permanentes – années 2022 et 2023 avec 2 années optionnelles (2024 et 2025);

ATTENDU QUE conformément au document d'appel d'offres, les années optionnelles au contrat doivent être renouvelées annuellement par résolution;

ATTENDU la satisfaction du service reçu et la recommandation de procéder au renouvellement;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE RENOUELER le contrat pour la vidange, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques de résidences isolées permanentes pour l'année optionnelle 2024 à 9363-9688 Québec Inc. (Sanivac), et ce selon les modalités prévues au document d'appel d'offres relatif AO 2021-14 – contrat pour la vidange, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques de résidences isolées permanentes – années 2022 et 2023 avec 2 années optionnelles (2024 et 2025).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-422 PurCèdres : contrat pour la fourniture de la main d'œuvre, le matériel et les équipements aux travaux de déchiquetage de branches pour l'année 2024

ATTENDU la volonté d'offrir un service de déchiquetage de branches d'arbre aux citoyens ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MANDATER PURcèdres pour un service de déchiquetage et disposition de branches d'arbres pour l'année 2024 au coût de 52 275\$ (taxes en sus);

QUE les semaines de collectes sont les suivantes :

- 1^{ère} collecte prévue dans les semaines du 22 avril et 29 avril
- 2^e collecte prévue dans les semaines du 25 juin et 2 juillet
- 3^e collecte prévue dans les semaines du 9 et 16 septembre
- 4^e collecte prévue dans les semaines du 21 et 28 octobre

QUE le taux horaire des collectes spéciales s'établit à 225\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-423 Neopost Services de location Canada Limitée : autorisation de signature pour une entente contractuelle de 60 mois pour la location et l'entretien d'un système d'affranchissement automatisé (timbreuse)

ATTENDU la résolution numéro 2018-10-393 autorisant une entente contractuelle de 60 mois avec Neopost Services de location Canada Limitée pour la location et l'entretien d'un système d'affranchissement automatisé (timbreuse) est échu;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'OCTROYER un contrat de 60 mois pour la location et l'entretien d'un système d'affranchissement automatisé (timbreuse) modèle IN 360 à Neopost Services de location Canada Ltée au coût de 281.85\$ (taxes en sus) trimestriellement à partir du 14 décembre 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer l'entente contractuelle avec Neopost Services de location Canada Limitée.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-424 USD Global Inc. contrat pour la fourniture et la livraison de bacs de matières organiques – renouvellement de contrat pour les années optionnelles 2024 et 2025

ATTENDU la résolution numéro 2021-09-334 octroyant à USD Global Inc. le contrat pour la fourniture et la livraison de bacs de matières organiques pour les années 2021, 2022 et 2023 et de deux années optionnelles 2024 et 2025;

ATTENDU QUE conformément au document d'appel d'offres, les années optionnelles au contrat doivent être renouvelées par résolution;

ATTENDU la satisfaction du service reçu et la recommandation de procéder au renouvellement;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE RENOUELER le contrat pour la fourniture et la livraison de bacs de matières organiques pour les années optionnelles 2024 et 2025 à USD Global Inc. et ce selon les modalités prévues au document d'appel d'offres relatif AO 2021-19 – fourniture et la livraison de bacs de matières organiques pour les années 2021, 2022 et 2023 et de deux années optionnelles 2024 et 2025.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-425 MEi assainissement : contrat pour la fourniture et l'installation de deux bassins de rétention ainsi que d'une station de dosage dans le cadre du projet de filtres au sable vert

ATTENDU la nécessité de se doter de deux bassins de rétention ainsi que d'une station de dosage pour le bon fonctionnement des filtres au sable vert ;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation de deux bassins de rétention ainsi que d'une station de dosage dans le cadre du projet de filtres au sable vert à Mei Assainissement au montant total de 95 750\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à l'offre de service numéro S-223-256.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 491-2022 (financement à long terme d'activités d'investissements) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-426 Les Services d'entretien Valpro Inc. contrat pour un service d'entretien ménager des bâtiments municipaux – renouvellement de contrat pour l'année optionnelle 2024

ATTENDU la résolution numéro 2022-12-531 octroyant à Les Services d'entretien Valpro Inc. le contrat pour un service d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2023 et deux années optionnelles - 2024 et 2025;

ATTENDU QUE conformément au document d'appel d'offres, les années optionnelles au contrat doivent être renouvelées par résolution;

ATTENDU la satisfaction du service reçu et la recommandation de procéder au renouvellement;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE RENOUVELER le contrat pour un service d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année optionnelle 2024 à Les Services d'entretien Valpro Inc. et ce selon les modalités prévues au document d'appel d'offres relatif AO 2022-11 – service d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2023 et deux années optionnelles - 2024 et 2025.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-427 Poirier & Associés Inc. : mandat d'audit pour l'exercice financier au 31 décembre 2023

ATTENDU l'obligation de mandater un vérificateur externe en vertu des articles 966 et 966.1 du Code municipal;

ATTENDU QUE le cabinet d'experts-comptables Poirier et associés Inc. est mandaté à titre de vérificateur externe de la Municipalité depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le mandat est octroyé de gré à gré en conformité au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour l'audit de l'état financier et la présentation au Conseil municipal pour l'exercice financier au 31 décembre 2023 au cabinet d'experts-comptables Poirier et Associés Inc. au montant de 14 000\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2023-11-428 Aedifica : offre de services professionnels pour l'élaboration d'une stratégie de développement industriel pour la zone I-2

ATTENDU le besoin urgent de lutter contre les changements climatiques et de développer une économie verte ;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé – 3^e génération (SADR3) et qu'il comporte une orientation concernant le développement et la consolidation des parcs et espaces industriels ;

ATTENDU QUE le SADR3 délimite la zone I-2 comme étant un espace industriel ;

ATTENDU QUE la Municipalité a entamé des démarches de réflexion stratégique dans le cadre d'une vision de développement économique 2021-2030 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désigne ce lieu comme étant un parc industriel régional dans son plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 436-2019 en vigueur depuis le 24 mai 2019 et veut développer une stratégie de développement industriel afin d'encadrer adéquatement la planification de cet espace d'envergure ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en urbanisme pour le développement d'une stratégie de développement industriel de la zone I-2 à Aedifica au coût de 24 570\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de services professionnels numéro ODS-23-127.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-429 Ajustement salarial d'employés cadres à des postes de directeurs de services

ATTENDU les résolutions créant les postes de directeur des finances et de la trésorerie et de directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier adjoint, directeur de l'accueil et des communications citoyennes, de directeur des loisirs, culture et de la vie communautaire et de directeur de la bibliothèque;

ATTENDU la volonté d'offrir un salaire compétitif et d'assurer la rétention des employés cadres;

ATTENDU les obligations de la Loi sur l'équité salariale;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

DE PROCÉDER à l'ajustement salarial des employés cadres occupant les postes de directeur des finances et de la trésorerie, de directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier adjoint, de directeur de l'accueil et des communications citoyennes, de directeur des loisirs, culture et de la vie communautaire et de directeur de la bibliothèque, et ce selon les conditions convenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-11-430 Demande d'appui pour l'élaboration d'un parcours d'art numérique sur le Canal de Soulanges

ATTENDU la demande d'appui au projet créatif de l'artiste Philippe Corriveau soit la création d'un parcours d'art numérique sur le Canal de Soulanges dans quatre municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, Les Coteaux) ;

ATTENDU QUE l'artiste possède déjà les appuis du Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges ainsi que du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) pour l'élaboration de son projet d'art numérique ;

ATTENDU QUE l'artiste souhaite créer des activités artistiques de médiations culturelles impliquant les intervenants et les citoyens des quatre villes et municipalités où le projet sera présenté ;

ATTENDU QUE les médiations avec les citoyens permettront de faire lors de ses activités des tests de projections et des performances en direct dans l'environnement du Canal ;

ATTENDU QUE l'artiste souhaite établir une collaboration avec les quatre villes et municipalités participantes le long du canal, à savoir Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac et Les Coteaux, ainsi que le Parc du Canal de Soulanges ;

ATTENDU QUE les activités de médiation seront adaptées à la programmation de chaque municipalité et seront destinées à divers groupes d'âge et communautaires ;

ATTENDU QUE la présente demande d'appui n'engage aucuns frais financiers pour la Municipalité ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'APPUYER l'élaboration d'un parcours d'art numérique sur le Canal de Soulanges de l'artiste Philippe Corriveau.

Adopté à l'unanimité

2023-11-431 Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois pour l'année 2024

ATTENDU QUE l'entente intervenue avec l'Air en Fête concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois est échue;

ATTENDU la pertinence d'offrir un service de camp de jour municipal aux citoyens de Les Cèdres;

ATTENDU recommandation de poursuivre l'entente avec L'Air en fête;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, le protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois avec L'Air en Fête pour la période estivale 2024;

QUE l'entente est valide jusqu'au 30 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

Période de questions aux citoyens : 20h47 à 21h24

Parole aux élus municipaux

2023-11-432 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h36.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier

VERSION NON OFFICIELE